R. Par. 6 Jan. 65.

N.438

A Orange ce 27e Decembre 1664

Monsieur

Jeus lhonneur de vous escrire asses amplement par le dernier ordinaire du 24e du courant, et comme j'avois receu celle dont il vous avoit pleu m'honnorer du 17e Jay veu par icelle que S. A Madame agrée l'esplantement des meuriers que jay proposé, Je ne manqueray dobeir avec le respect que je doibs a ses ordres ey de le faire faire avec le plus d'occonomie et de proffict quil se pourra, Mais neantmoings affin que S. A soit bien informée du tout, & que M. l'Advocat ne dye pas qu'il n'a pas esté ouy, Je crois qu'il ny aura point de mal que S. A voye ses allegations & mes responces contenues en mon depesche du 21e du mesme mois, si vous Monsieur le treuves ainsin convenable a quoy je me remetz entierement

Jestime Monsieur que vous seres memoratif comme des que les bastions de la Ville eurent esté acheves de desmolir, Jeus lhonneur de vous escripre que j'avois faict tout devoir pour en prendre possession et les faire cultiver au proffict de S. A. Mais que le sieur Malzet lieutenant de M. Begon au Chasteau si opposa, et apres beaucoup de menaces quetant jallus que la damoiselle dud. Seigr Begon me firent n'estant seconde de personne, Je fus contraint de n'en rien prinse apres quoy led. Seigneur Begon estant icy bailla luy mesmes

bastions. Prins. par le C. de Gant.

23

lesd[ts] bastions et vne partie des fosses de la ville par acte public aux nommes Pierre Blanc, et Rouchasson pour huict — annees a moitie fruictz, tellement qu'ils les sement tous les ans — et percoivent l'herbaige desdictz fosses

Estang de S. A. — Outtre ce ledict Seigneur Begour occuppe l'estang de S. A. et en arrante a son proffict la pesche et chasse et autres vsages mais — Je nay pas peu apprendre combien

Prairies. — Il arrante aussi les prairies dud[t] Estang et les autres pasturages qui sont aux environs du Chasteau aux bouchers d'Orange — 150 lt par an

Jardin du C. de Dona. — Et arrante semblablement vn Jardin que Monsieur le Conte de Dona avoit faict faire sur vn bastion, et vne autre partie des fosses de la ville a vn Jardinier mais ie n'ay pas peu scavoir non plus combien

Grangeage laissé perir. — Et laisse perir vn grangeage qui est pres dud[t] Estang lequel avoit couste beaucoup de construire

Bois couppé et glandage. — Outtre quoy Il occuppe le bois de pecoulette, et sa damoiselle en vend tous les ans la glandage et le pasturage et faict coupper du bois quand il luy plaist a la Montagne ditte du Prince.

Toutes les quelles choses appartiennent a S. A. et diminuent d'autant la ferme, C'est de quoy Monsieur J'ay creu de vous devoir advertir affin qu'il vous plaise d'y prendre tel esgard que vous jugerez convenable avant vostre despart, lequel nous attendons en grande impatience Et esperons qu'il vous plairra de nous le faire scavoir vn peu a l'advance Je prie Dieu Monsieur que ce soit avec toutte la satisfaction que vous souhaitter et qu'il vous veuille conduire heureusement Et suis avec respect

Monsieur

Vostre tres humble tres obeissant et parfaictement acquis serviteur

Sauzin

24

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-6.4
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6381

© Koninklijke Verzamelingen, Den Haag
Archief Constantijn Huygens, G1-6.4
https://resources.huygens.knaw.nl/briefwisselingconstantijnhuygens/brief/nr/6381